



LIGUE PACA ÉCHECS CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2025-2026



Règlement phase Ligue PACA

Le présent règlement est un complément au règlement du championnat de France Jeunes de La FFE téléchargeable à l'adresse :

https://www.echecs.asso.fr/Actus/14689/J01_2025_26_Championnat_de_France_Jeunes.pdf

Le règlement de la Ligue complète le règlement fédéral en s'adaptant à la Ligue mais ne s'y substitue pas.

1. Préambule

La Ligue PACA organise des tournois qualificatifs regroupant les 6 départements de la ligue : Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, Var, Vaucluse. L'ensemble des tournois est regroupé sous l'appellation « Grand Prix Jeunes ligue PACA-Échecs ». Il est possible d'utiliser une appellation simplifiée ou encore « Grand Prix de France PACA ».

Dans la suite du document, l'appellation « directeur des jeunes » est celle du président de la commission jeune par défaut, à moins qu'une autre personne n'assume cette fonction.

Dans chaque catégorie U8 à U16 les participants filles et garçons au GP PACA disputent un même tournoi. Toute joueuse participant au GP PACA peut se qualifier au championnat de France en catégorie mixte et en féminin. Dans le présent règlement le terme « joueur » désigne un garçon ou une fille.

L'organisation du GP Jeunes PACA est sous la responsabilité du directeur des jeunes de la ligue. L'attribution de l'organisation à un club se fera le plus tôt possible par décision du Comité directeur. La date limite du dépôt des candidatures est fixée par la direction de la Ligue. À défaut, la date limite est le 30 septembre de la saison en cours.

La participation est liée à l'inscription sur le site de la ligue avec règlement des droits.

2. Organisation générale

2.1 Rondes

- Jusqu'à 10 joueurs : la ligue laisse le choix du nombre de rondes au Comité départemental, en adéquation avec la cadence adoptée ;
- 11 à 50 joueurs : minimum 7 rondes ;
- 51 à 70 joueurs : minimum 8 rondes ;
- 71 à 120 joueurs : minimum 9 rondes ;
- A partir de 121 joueurs : minimum 10 rondes.

2.2 Repêchages

Le présent règlement ne prévoit aucun repêchage en cas de désistement d'un joueur pour le GP PACA.

2.3 Phase Départementale

Chaque Comité Départemental doit rédiger un règlement et en adresser un exemplaire à la Ligue.
La Ligue valide chaque règlement départemental en s'assurant qu'il est bien compatible avec le mode de qualification global de la Ligue. Une copie est adressée à la CT de la FFE.
Dans chaque département et chaque catégorie, les filles et les garçons disputent le même tournoi.
Les départements des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes regroupent leur championnat.
Les qualifications départementales doivent se dérouler au plus tard 1 mois avant le Grand Prix PACA.
Le règlement départemental doit indiquer le système de départage adopté. Les titres de championne et champion départementaux ne peuvent être attribués que si le règlement départemental autorise la participation des qualifiés d'office.

2.4 Phase zone interdépartementale

2.4.1 Catégories U18, U18F, U20 et U20F

Les jeunes des catégories U18 (cadets) et U18F (cadettes) ; U20 (juniors) et U20F (juniors Filles) peuvent librement s'inscrire. L'organisateur organise en plus des tournois qualificatifs un Open réservé aux cadets et juniors.

2.4.2 Répartition des places entre les départements pour les catégories U8, U10, U12, U14, U16 et U8F, U10F, U12F, U14F, U16F

Indice de recrutement : Seules les licences A sont prises en compte dans les 10 catégories considérées, U8, U10, U12, U14, U16 et U8F, U10F, U12F, U14F, U16F. Le calcul pour les tournois mixtes comprend les garçons et les filles sur la base de 1896 joueurs et joueuses en mixte, et de 380 joueuses dans la catégorie féminines.

Pour la phase ligue du championnat de France Jeunes, la répartition dans chaque catégorie pour les places qualificatives mixtes et féminines se font proportionnellement au nombre de licenciés dans chaque catégories (données FFE).

Dès que la saison sportive est achevée, à partir du tableau publié par la FFE dans la rubrique « effectifs par département », la Ligue calcule pour chaque catégorie, en fonction des effectifs licenciés A au 31 août en première année et deuxième année de la catégorie précédente, les quotas « départementaux » de places qualificatives dans la catégorie considérée.

- 1 place fixe dans chaque catégorie pour tous les départements.
- Le reste des places est distribué au pourcentage pondéré de licenciés A concernant chaque catégorie selon la formule : $(\text{total places} - \text{places fixes}) \times (\text{licences départementales} / \text{licences Ligue})$.
 $(\text{Total places (X)} - \text{places fixes (1)}) \times (\text{licences départementales} / \text{licences Ligue})$.

2.4.3 Places Podiums pour les filles et mixtes

La Ligue peut attribuer des places qualificatives supplémentaires pour chaque catégorie de chaque département aux jeunes qui ont terminés aux trois premières places (podium) dans leur championnat départemental et qui ne sont pas qualifiées selon l'article 2.4.2.

2.4.4 Règle des qualifiés bonus

Tout joueur ayant obtenu en phase départementale le même nombre de points que le dernier qualifié est également qualifié.

2.4.5 Cas des Alpes de Haute Provence (04) et Hautes Alpes (05)

Dans chaque catégorie, les départements 04 et 05 regroupent leurs tournois et mettent en commun leurs places qualificatives. Dès que les deux départements ont au moins un participant alors l'ensemble dispose d'au moins 2 places. Les places sont attribuées selon le classement sans tenir compte du département d'origine des joueurs.

2.5 Arbitrage des championnats qualificatifs

Voir règlement fédéral.

2.6 Qualifications d'office

Les qualifiés d'office au championnat de France, définis par le règlement national, peuvent participer au GP PACA. Leur participation ne remet pas en cause leur qualification d'office.

La qualification d'office au championnat de France ne donne aucune qualification d'office pour le GP PACA. Pour participer au GP PACA, les qualifiés d'office pour le Championnat de France doivent se qualifier pour le grand Prix PACA lors de la phase départementale. Si un ou une qualifié d'office se qualifie au GP PACA, il ou elle n'est pas compté dans les calculs des places minimum en catégorie mixtes, et des places minimum en catégorie féminines de son département.

2.7 Qualifications supplémentaires

Voir règlement fédéral.

2.8 Surclassement

Pas de surclassement autorisé.

2.9 Confirmation des qualifications

À l'issue de sa phase qualificative, chaque département doit transmettre dans les 48 h au directeur des jeunes de la ligue la liste des qualifiés dans les différentes catégories, avec pour chacun un numéro de téléphone et/ou une adresse électronique valides.

Chaque qualifié doit informer le directeur des jeunes de sa participation ou non-participation au GP PACA. Le directeur des jeunes peut fixer une date limite au-delà de laquelle un joueur n'ayant pas confirmé perd sa qualification. Cette date sera fixée au plus tôt 7 jours après la fin du dernier championnat départemental.

3. Tournois Phase ligue PACA

3.1 Règles

Voir règlement fédéral.

Chaque participant doit avoir rempli et transmis au directeur des jeunes de la ligue, sa fiche d'inscription, téléchargeable sur le site de la ligue ou distribuée lors de la phase départementale, avant la date précisée par la ligue. Il est obligatoire de pointer sur place pour être apparié à la 1^{ère} ronde.

3.2 Cadences

3.2.1 Phase départementale

Voir règlement fédéral

3.2.2 Phase Ligue

- 30 min + 10 s/coup pour les U8, U8F, U10 et U10F. Le tournoi est homologué « rapide FIDE ». L'article A.5 de l'annexe A du livre de l'Arbitre s'applique. La limite de 8 heures de jeu maximum par jour doit être impérativement respectée.
- 1 h + 30 s/coup pour les grandes catégories. Le tournoi est homologué « FIDE ». La limite de 9 heures de jeu maximum par jour doit être impérativement respectée.

Les tournois se déroulent au système suisse en 8 rondes, sur 4 jours de U12 à U16, sur 2 jours pour les U8 et U10.

3.2 Classements

Les classements sont établis au nombre de points.

Les tournois ayant lieu au système suisse utilisent comme départage des ex aequo dans l'ordre : a) le Buchholz tronqué b) le Buchholz c) la performance.

3.3 Départage

Le départage entre joueurs ex-aequo se fait à la grille américaine sans match de départage.

3.4 Qualifiés au championnat de France

3.4.1 Qualifications en mixte et en féminines

Dans chaque catégorie l'arbitre détermine pour chaque joueur, en suivant l'ordre du classement :

- Pour un garçon, s'il est qualifié pour le championnat de France mixte ;
- Pour une fille, si elle est qualifiée pour le championnat de France mixte, le championnat féminin, ou potentiellement pour les deux.

3.4.2 Spécificité des qualifications des filles

Si une joueuse est potentiellement qualifiée au championnat de France en catégorie mixte et en catégorie féminine, elle doit faire le choix d'une qualification immédiatement après la fin du tournoi.

Le choix peut être annoncé à l'arbitre :

- Par l'un des parents, sur place ou à l'avance par mail adressé au directeur des Jeunes de la ligue ;
- Par un entraîneur ou responsable de club mandaté par les parents ;
- Par la joueuse elle-même si son âge et son expérience sont suffisants pour qu'elle assume ce choix.

À défaut de choix clair et indiscutable la joueuse est considérée comme optant pour la catégorie féminine.

L'annonce du choix ou l'application du choix par défaut sont définitives. Ils permettent à l'arbitre de libérer une place pour la catégorie non retenue par la joueuse.

3.4.3 Transmission des noms des qualifiés aux championnats de France

Le directeur des jeunes de la Ligue communique à la FFE la liste des qualifiés à l'issue des Tournois Phase ligue PACA.

3.4.4 Renoncements aux qualifications

Si un joueur qualifié au championnat de France renonce à y participer, il est fortement demandé aux parents d'en informer sans délai le directeur Jeunes de la Ligue, par mail ou courrier postal.

3.4.5 Cas d'une double qualification

Si un joueur ou une joueuse dispose d'une double qualification à l'issue du GP PACA, il est fortement recommandé aux parents que l'inscription au championnat de France soit effectuée le plus tôt possible, et que le directeur Jeunes de la Ligue soit avisé de l'inscription et de la catégorie, sans délai, par mail ou par courrier postal.

3.5 Champions PACA

Les titres de champion PACA et de championne PACA sont décernés à l'issue du GP Jeunes PACA. Les modalités sont précisées dans un document annexe hors règlement.

4 Arbitrage du GP PACA

La ligue désigne les arbitres pour la phase ligue :

- Un arbitre principal sur 4 jours ;
- Un adjoint sur 4 jours ;
- Deux arbitres sur 4 jours ;
- Deux arbitres sur 2 jours ;
- Un arbitre « Fair-Play » par tranche de 400 joueurs.

L'accès à la salle de jeu n'est pas autorisé aux parents, accompagnateurs et entraîneurs.

Annexe au règlement intérieur

Championnat jeunes de la Ligue PACA 2026

- Les téléphones et les appareils électroniques tels que les casques audio et les écouteurs bluetooth sont interdits dans la salle de jeu. Les casques anti bruits sont acceptés uniquement si un certificat médical a été fourni avant le début du championnat.
- Toutes les montres (même à cadran) sont également interdites dans la zone de jeu.
- Des scans aléatoires seront réalisés pendant et après les parties à l'aide de dispositifs de détection d'appareils électroniques. Il peut aussi être demandé aux joueurs de montrer les objets en sa possession.
- Les joueurs ne devront pas porter de couvre-chefs (bonnets, casquettes, capuches,...) pendant les parties.
- Les discussions entre joueurs ne sont pas autorisées dans la zone de jeu.
- Seuls les joueurs, les membres de l'organisation et de la FFE ainsi que les personnes autorisées par l'arbitre en chef sont autorisées dans la salle de jeu. Les spectateurs n'ont pas accès à la salle.

En cas de non-respect de ces règles, les joueurs et les joueuses s'exposent aux sanctions prévues dans l'article 12.9 des règles du jeu de la FIDE.